

Institution genevoise de maintien à domicile

Directrice Générale
Madame Marie Da-Roxa
Directrice des Ressources Humaines
Madame Ayah Ramadan
Esplanade de Pont-Rouge 5,
1212 Lancy

Anticipé par courriel

Marie.Da-Roxa@imad-ge.ch

Ayah.ramadan@imad-ge.ch

Genève, le 30.11.2023,

Concerne : Préavis de grève pour le 11 décembre des Aides à Domicile de l'Imad.

Madame la Directrice Générale
Madame la Directrice des Ressources Humaines,

Vous nous savez mandaté-es par les Aides à Domicile dans la défense et la revalorisation de leur fonction.

Lors de notre seule rencontre le 21 août 2023 avec la délégation des aides à domicile, nous vous avons présenté la résolution de l'Assemblée générale des Aides à Domicile du 19 juin 2023 qui demande, notamment, une revalorisation salariale.

Pour rappel, la fonction d'Aides à Domicile n'a pas été revalorisée depuis 2004 et est colloquée en classe 6, alors que d'autres fonctions comme les livreur-euse-s de repas sont en classe 8. Depuis, le métier a passablement évolué avec un certain nombre de tâches et de responsabilités qui ne sont à ce jour pas reconnues dans le cahier de charges.

L'évolution de la population des client-e-s d'Imad augmente les situations complexes auprès desquelles interviennent les Aides à Domicile. Il s'agit notamment des situations avec une dimension psychiatrique et/ou d'addiction. Ces prochaines années, ces situations vont augmenter du fait de la démographie et de la volonté de maintenir à domicile en raison des limites du système sanitaire. Par conséquent, l'importance de cette fonction dans le maintien à domicile va s'accroître. Ces raisons soutiennent la demande de revalorisation aujourd'hui.

Sans nouvelle de votre part concernant le contenu de la résolution de l'AG, nous vous avons écrit le 1^{er} septembre 2023 pour demander un retour sur la résolution des Aides à Domicile du 19 juin 2023 et l'ouverture d'une négociation portant sur la révision du cahier des charges des Aides à Domicile dans l'objectif d'une revalorisation de la fonction.

Sans réponse, nous avons tenu une nouvelle Assemblée Générale des Aides à domicile le 31 octobre 2023, dont nous vous avons transmis la résolution. Nous vous avons à nouveau demandé l'ouverture de négociations pour une révision du cahier des charges et le soutien à une revalorisation salariale des Aides à Domicile.

L'Assemblée du 31 octobre 2023 a demandé une réponse au 15 novembre 2023 sans quoi, les Aides à domicile prendraient toutes les mesures utiles à l'obtention de ses demandes.

Sans réponse au 20 novembre 2023, nous avons décidé d'informer la presse pour médiatiser le rôle des AD et exposer auprès de la cité nos demandes. L'écho dans la presse a montré un fort soutien de la population envers les AD et le rôle central de cette fonction dans le maintien à domicile.

Etant toujours sans réponse de votre part, nous vous avons écrit une nouvelle fois le 24 novembre 2023 pour demander l'ouverture de négociations quant à la révision du cahier des charges des AD dans l'objectif d'une revalorisation de la fonction. Nous vous avons annoncé qu'une Assemblée des Aides à domicile était prévue le mardi 28 novembre 2023 et que, sans ouverture de négociation, l'Assemblée serait souveraine de prendre toutes les mesures pour faire aboutir ses demandes. De plus, nous vous avons informé d'une première journée de mobilisation des Aides à Domicile le 28 novembre 2023 sur les lieux de travail avec le port d'un badge distinctif.

Le 28 novembre 2023, la quasi-totalité des Aides à domicile a participé à cette première journée de mobilisation des Aides à domicile. Pour la première fois depuis des années, les Aides à domicile montrent une unité et une détermination dans leur revendication.

Le 28 novembre 2023, nous avons reçu votre courriel de réponse à notre courrier. Or il ne répond pas à nos demandes. Au contraire, votre projet de nouvelle fonction risque de bloquer toute revalorisation des Aides à domiciles à moyen terme. Mais surtout, nous ne pouvons que constater et regretter le refus d'ouvrir maintenant une négociation pour une révision du cahier des charges des Aides à domicile et pour une revalorisation de la fonction.

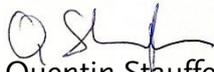
Dans ces circonstances et à regret, au vu de l'absence de discussion, l'Assemblée des Aides à Domicile du 28 novembre 2023 a été contrainte de décider à une grande majorité d'entamer des mesures de lutte avec un préavis de grève. Avec le soutien de nos syndicats, une grève sera organisée le 11 décembre 2023 de 8h à 12h.

Les Aides à Domicile et leurs syndicats rappellent qu'ils préfèrent la négociation à la confrontation. Ainsi, nous réitérons une nouvelle fois la demande de l'ouverture formelle de

négociations. Si une telle négociation était mise en place, les mesures de lutte seraient suspendues.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame la Directrice Générale, Madame la Directrice des Ressources humaines, à l'assurance de nos sentiments distingués,

Pour le SSP,



Quentin Stauffer, secrétaire syndical

Pour le SIT



Sandra Froidevaux
Secrétaire syndicale

Annexes : ment.

Copies :

Monsieur Pierre Maudet, Conseiller d'Etat en charge département de la santé et des mobilités

Nos membres